



Démission co gérance

Par **Crunchy**, le **27/02/2020** à **15:30**

Bonjour,

J'ai démissionné de mon poste de gérant majoritaire, en décembre 2019, pour cause de divorce avec mon associée, je suis toujours majoritaire des parts. Elle a fait notifier une interdiction de me présenter sur mon ancien lieu de travail. Que puis-je faire pour mes parts ? Puis-je lui imposer un rachat ou autres (mensualités pour rachat) ?

Merci.

Par **Me LADREIT**, le **26/03/2020** à **01:23**

Monsieur

Si vous n'êtes plus gérant et êtes donc simple associé.

Vous n'avez donc plus à venir dans l'entreprise car un associé n'a pas vocation à participer à la gestion de l'entreprise

Vous ne pouvez pas non plus l'obliger à racheter vos parts.

En revanche, vous pouvez exercer vos droits à l'information sur la gestion de la société.

Si vous lui posez des questions gênantes, la gérante sera peut-être plus enclinte à vouloir racheter vos parts pour se débarrasser d'un associé un peu encombrant.

Je suis à votre disposition.